



Mise à disposition de l'Atelier Bergevin Dossier de candidature

La Commune nouvelle d'Avranches est propriétaire d'un espace dénommé « Atelier Bergevin », situé à proximité de la Maison Bergevin, 15 rue de Geôle, 50300 Avranches.

Selon les conditions indiquées dans la convention de mise à disposition, la ville met gratuitement à disposition cet espace afin d'y organiser des expositions temporaires et autres animations exceptionnelles jugées conformes à la vocation de ce lieu.

- **Nom et coordonnées de l'occupant (société, association...) :**

- **Responsable du projet et signataire :**

Prénom NOM	Qualité	Adresse postale	Téléphone	Mail

- **Titre du projet :**

- **Période souhaitée :**

1^{er} choix

Dates du montage et du démontage :

Date d'ouverture et de fermeture au public :

2^e choix (en cas d'indisponibilité du premier créneau)

Dates du montage et du démontage :

Date d'ouverture et de fermeture au public :

- **Jours et heures d'ouverture au public :**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche

- **Noms et coordonnées de la personne ou des personnes assurant la surveillance de la salle :**

Prénom NOM	Qualité	Adresse postale	Téléphone	Mail

Date :

Nom Prénom :

Qualité :

Signature :

Pièces à joindre

Pièces obligatoires :

- Présentation du projet, de l'artiste ou des artistes, des animations éventuelles envisagées auprès des visiteurs (vernissage, ateliers, conférences, visites, rencontres avec l'artiste ...) (2000 signes environ)
- Une image principale pour l'affiche libre de droit accompagnée de leurs légendes et d'un crédit photographique éventuel
- Deux ou trois autres images pour la communication libres de droit accompagnées de leurs légendes et d'éventuels crédits photographiques
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile couvrant tous dommages inhérents à l'utilisation de l'Atelier Bergevin : sécurité du lieu, des œuvres exposées et des visiteurs.

Pièces facultatives (le cas échéant) :

- Un portrait photo de l'artiste libre de droit accompagné de sa légende et d'un éventuel crédit photographique
- Autorisation pour vente au déballage
- Assurance « clou à clou » pour les œuvres présentées
- Assurance « dommages » garantissant les dommages et préjudices que l'occupant ou ses préposés, prestataires et invités pourraient subir
- Liste des installations provisoires souhaitées - avec mention des énergies utilisées et leurs puissances -, du matériel supplémentaire utilisé et des entreprises extérieures sollicitées
- Liste et description des actions de médiation prévues

Dossier à adresser par voie postale ou électronique à :

Avranches Patrimoines
Maison Bergevin
15 rue de Geôle
50 300 Avranches
patrimoine@avranches.fr